

LEGENDE

AC2 : Servitudes de protection des sites pittoresques : site inscrit de la Vallée de Chevreuse

I1 : Servitudes relatives aux hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression : pipeline «Le Havre-Nangis»

I1 bis : Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipelines : pipeline «Le Havre-Paris»-liaison Porcheville-Orly.

I3 : Servitudes relatives à l'établissement de canalisation de transport de gaz.

I4 : Servitudes relatives aux transports électriques par lignes : réseau d'alimentation moyenne tension.

I6 : Hydrocarbures

PM2 : Servitudes résultant des périmètres délimités autour des installations classées : site de l'ancienne déchARGE d'ordures ménagères.

JS 1 : Installations sportives

PT1 - PT2 : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques

Centre T.D.F. des Molières
Centre de réception des Molières (T.D.F.)

Zone de garde
Zone secondaire de dégagement
Zone de protection

Installations situées à
Boullay-les-Troux
Zone primaire de dégagement
Zone de garde
Zone secondaire de dégagement
Zone de Protection

PLAN LOCAL
D'URBANISME

APPROBATION
Plan des servitudes

1/5 000 ème - 1 cm = 50 m

Vo pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal en date du :

Le Maire

